

## Deux-roues aux HUG: pas de bâches pour bosser!

De nombreux-euses employé-e-x-s sont fâché-e-x-s par la nouvelle politique de stationnement aux HUG. En effet, des amendes sont distribuées à la pelle à celles et ceux qui utilisent le parking réservé aux deux-roues. En réaction, une pétition réclamant des places de parking en suffisance et la cessation des amendes dans l'intervalle a été lancée et a rapidement récolté plus de 700 signatures. Explications.

### La situation

Voilà des mois que la politique de stationnement des deux-roues aux HUG s'est drastiquement durcie. Dorénavant, dans les parkings réservés au personnel des HUG, tout véhicule à deux roues qui dépasse même partiellement la zone de marquage écope d'une amende allant de CHF 40.- à CHF 60.- Que le personnel n'ait en l'état pas suffisamment de places pour stationner n'y change rien : cette nouvelle « taxe » au travail est scrupuleusement appliquée aux parkings des HUG.

Il faut relever que le personnel le plus facilement amendé, soit celui qui arrive « après » les autres et ne trouve plus de places, est justement celui qui s'occupe des patients ou du nettoyage et finit parfois tard, justifiant de fait l'utilisation d'un véhicule privé pour faire les trajets hors des horaires de transports en commun.

Fâché, le personnel concerné a lancé une pétition qui a rapidement récolté plus de 700 signatures.

### Que dit la pétition ?

*« Depuis plusieurs mois, par manque de place dans les parkings, les conducteur-trice-x-s de scooters ou de motos se font régulièrement amendé-e-x-s.*

*Nous demandons instamment aux HUG de prévoir des espaces suffisants pour pouvoir garer nos scooters ou motos sans risquer de prendre des contraventions. En attendant que ces espaces suffisants soient trouvés, nous demandons que les conducteur-trice-x-s de scooters ou de motos ne soient plus amendé-e-x-s. »*

### La suite

Une délégation d'employé-e-x-s va déposer ce jour la pétition à la Direction des HUG, dont elle attend la mise en œuvre des demandes. A défaut, ils-elles ont d'ores et déjà mandaté le syndicat Avenir Syndical pour obtenir satisfaction par tous les moyens utiles pour ce faire.

Genève, le 25 mai 2023

Pour tout renseignement :

David Andenmatten, secrétaire syndical – 076 615 50 68

Dé**P**ôt de

**P**étition

**P**as de  
bûches

**P**our bosser!

**Mai 2023**

*A*  *AVENIR SYNDICAL*